

## CONTEXTE ECONOMIQUE ET MISE EN PERSPECTIVE DES LOIS D'EXPANSION ECONOMIQUE

Cette contribution, rédigée par la Direction de la Politique Economique, présente d'une part l'évolution de la situation économique wallonne, par référence au contexte national et international, sur base d'une sélection d'indicateurs représentatifs. D'autre part, est présentée une vue d'ensemble des réalisations dans le cadre des lois d'expansion économique, qui sont analysées pour la **période 1994-2012**, et mises en perspective avec l'évolution contextuelle.

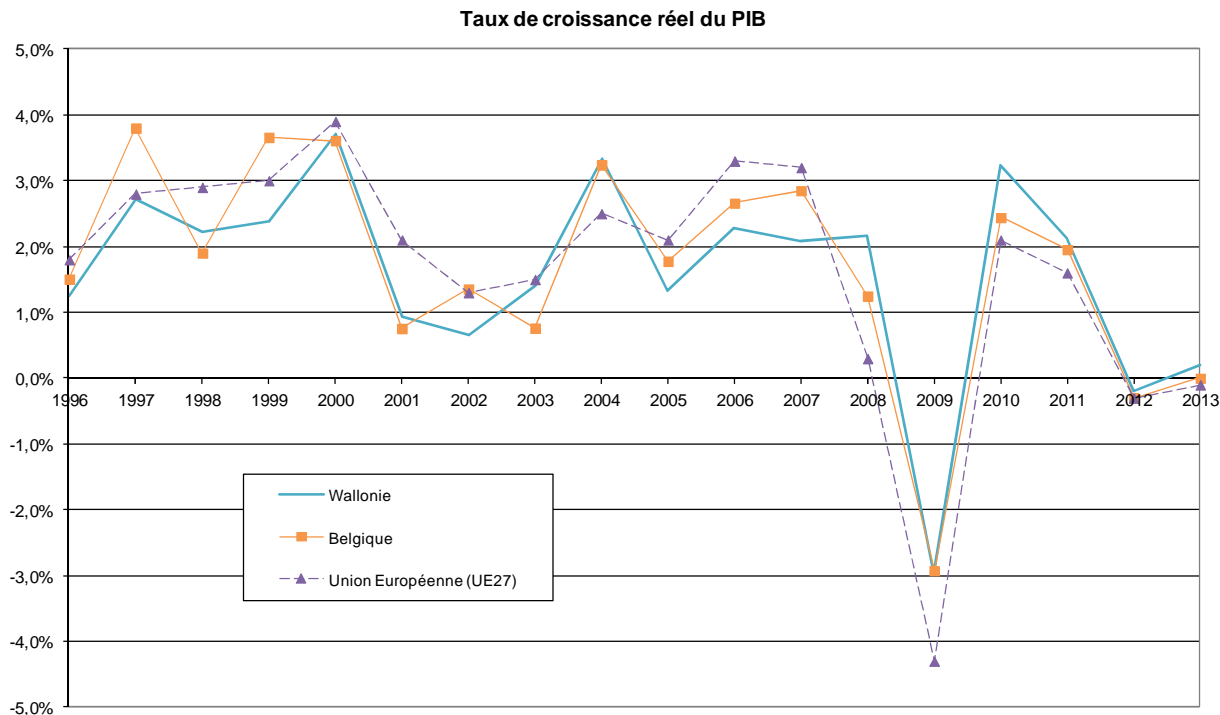
### Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte économique</b> .....	<b>1</b>
1.1	<i>Croissance du PIB</i> .....	1
1.2	<i>La production industrielle</i> .....	3
1.3	<i>Les investissements</i> .....	4
1.4	<i>Les exportations</i> .....	4
1.5	<i>Les entreprises</i> .....	5
1.6	<i>Le marché du travail</i> .....	7
<b>2</b>	<b>Evolution du système d'aide au cours de la période 1994-2012</b> .....	<b>9</b>
2.1	<i>Introduction</i> .....	9
2.2	<i>Nombre de dossiers</i> .....	10
2.3	<i>Aides octroyées</i> .....	11
2.4	<i>Investissement aidé</i> .....	13
2.5	<i>Taux d'aide</i> .....	13
2.6	<i>Emploi à créer</i> .....	15
2.7	<i>Répartition géographique et sectorielle</i> .....	16

### **1 Contexte économique**

#### **1.1 Croissance du PIB**

Après le rebond de 2010, la croissance économique s'est légèrement ralentie en 2011 avec toutefois une croissance du PIB wallon et belge de l'ordre de 2 %. L'année 2012 est marquée par la crise, avec une évolution économique à la baisse. Selon les prévisions, le PIB wallon enregistrerait une baisse de -0,2 % contre -0,3 % pour la Belgique et l'UE. Les perspectives de croissance pour l'année 2013 restent très modestes, avec au mieux une croissance de 0,2 %. La croissance devrait également rester modérée en 2014, de l'ordre de 1,2 %. Tout comme la Belgique, la Wallonie résiste globalement mieux à la crise que l'UE et la zone Euro.



Sources : ICN, IWEPS, EUROSTAT - Graphique : Direction de la Politique Economique  
 2011 : données provisoires, 2012-2013 : prévisions

**Croissance réelle du P.I.B. (Prévisions)**

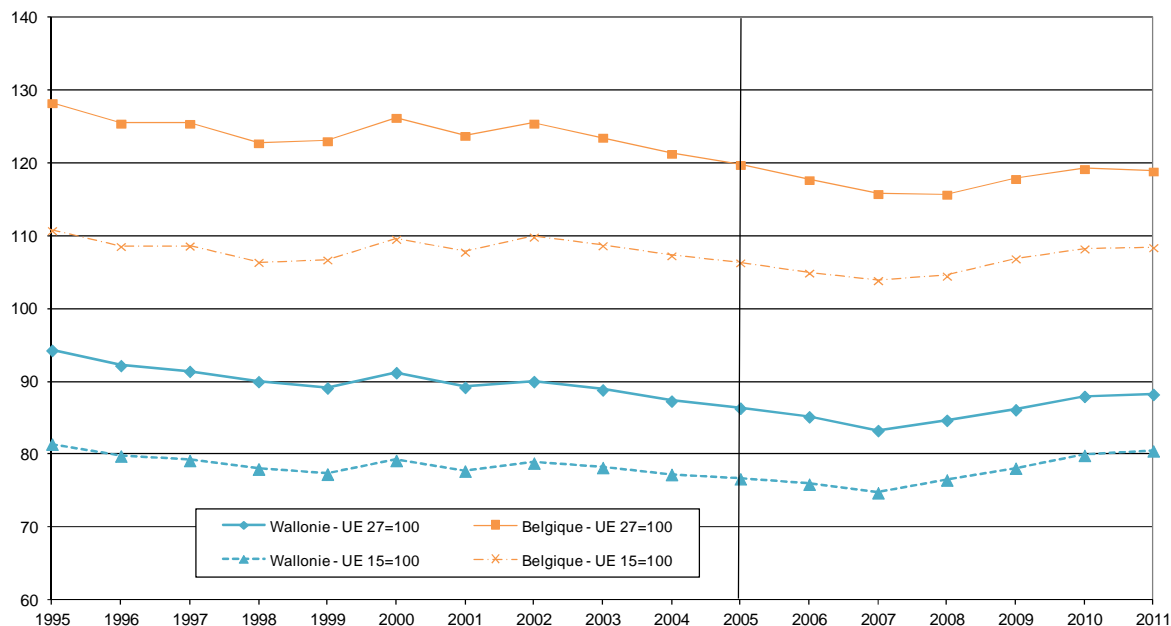
	2012	2013
Etats-Unis	2,2 %	1,9 %
Japon	2,0 %	1,4 %
UE 27	-0,3 %	-0,1 %
Zone Euro	-0,6 %	-0,4 %
<b>Belgique</b>	<b>-0,3 %</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Belgique (IWEPS)</b>	<b>-0,2 %</b>	<b>0,2 %</b>
<b>Wallonie (IWEPS)</b>	<b>-0,2 %</b>	<b>0,2 %</b>
Allemagne	0,7 %	0,4 %
Autriche	0,8 %	0,6 %
Pays-Bas	-1,0 %	-0,8 %
France	0,0 %	-0,1 %
Italie	-2,4 %	-1,3 %
Royaume-Uni	0,3 %	0,6 %

Sources : EUROSTAT, IWEPS

Le graphique ci-après illustre le positionnement wallon et belge en termes de PIB par habitant par rapport à la moyenne européenne (l'UE 27 d'une part, et l'UE 15 d'autre part qui constitue une base de comparaison plus adéquate en termes de niveau de développement). A noter qu'une rupture statistique est intervenue en 2005 au niveau de la conversion en Standards de Pouvoir d'Achat (SPA).

La Wallonie se situe en 2011 à l'indice 80,5 par rapport aux quinze et à l'indice 88,3 par rapport aux vingt-sept, alors que la Belgique dans son ensemble se positionne au-dessus de la moyenne communautaire. Les bonnes performances relatives de la Wallonie au cours des dernières années ont permis un accroissement de son indice de PIB par habitant depuis 2008. Selon les projections disponibles, ce mouvement pourrait se poursuivre en 2012.

Indices du PIB par habitant (EUR = 100)

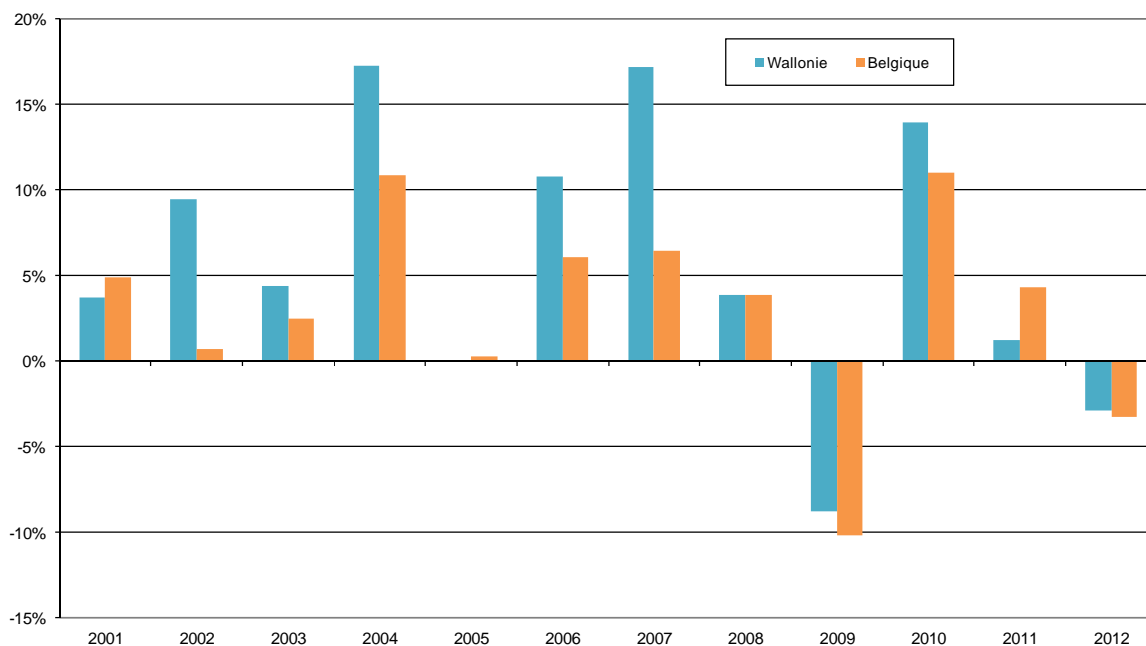


Sources : ICN, EUROSTAT - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique. Données 2011 provisoires

## 1.2 La production industrielle

Après les bonnes performances de 2010, les effets de la crise sur la production industrielle se sont marqués plus nettement en Wallonie qu'en Belgique en 2011, avec une croissance limitée à 1,2 % contre 4,4 % au niveau national. En 2012, la production s'inscrit en baisse, légèrement moins importante en Wallonie (-2,9 %) qu'au niveau belge (-3,3 %).

Taux de croissance de la production industrielle (hors construction)



Source : INS - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique

### 1.3 Les investissements

Le contexte international en matière d'investissement est illustré au tableau ci-dessous par le taux de croissance de l'investissement total exprimé en volume. Après une croissance relativement soutenue au cours de la période 2003-2007, les années suivantes sont marquées par la crise économique et une baisse des investissements. Cette baisse ne s'est toutefois amorcée qu'en 2009 au niveau belge, avec une ampleur plus faible qu'au niveau européen. L'année 2010 présente une comparaison défavorable à la Belgique, avec une baisse de -1,4 % contre une croissance nulle pour l'UE. La reprise de l'investissement en 2011 a été plus soutenue en Belgique qu'au niveau européen.

Une nouvelle baisse de l'investissement européen est enregistrée en 2012, et devrait se poursuivre en 2013, tout comme en Belgique. Une reprise de la croissance des investissements est attendue pour 2014, mais les performances belges devraient rester en demi-teinte.

Les Etats-Unis sont entrés dans une période de recul de l'investissement dès 2007. La reprise y a toutefois été plus soutenue qu'au niveau européen, et les prévisions pour les années 2012 à 2014 sont nettement plus favorables que celles de l'UE.

#### Taux de croissance de l'investissement total en volume

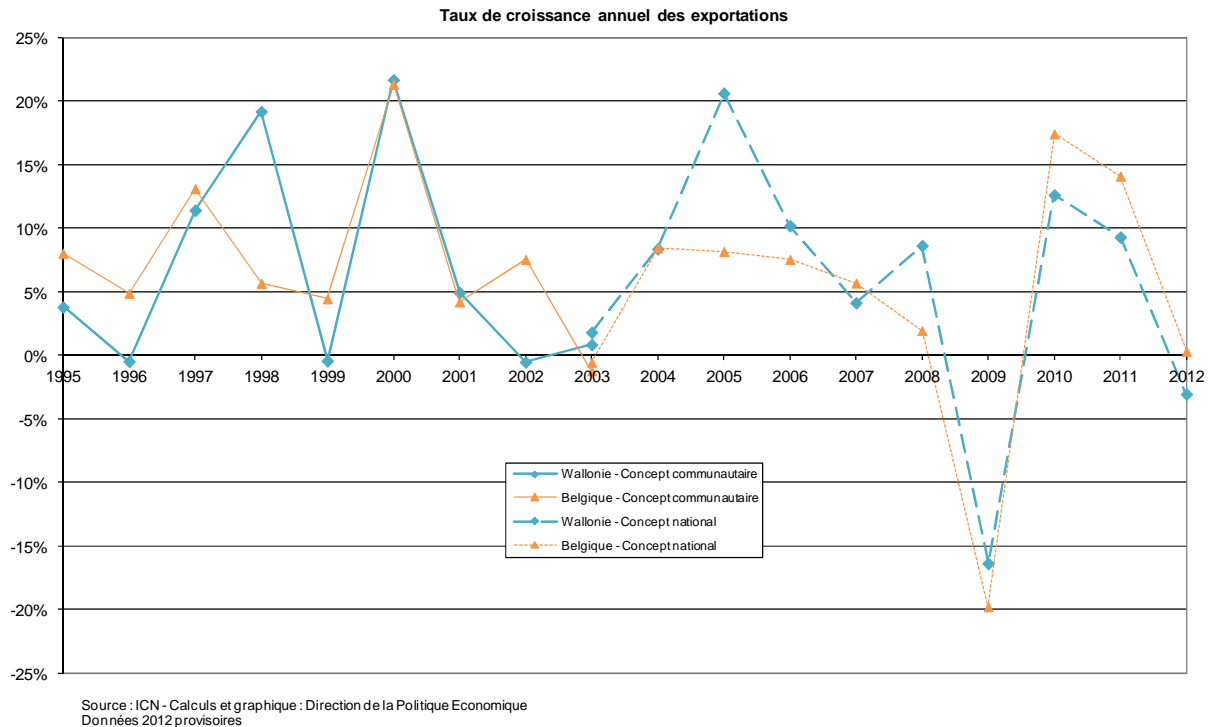
	1993-1997	1998-2002	2003-2007	2008	2009	2010	2011	2012 Prév.	2013 Prév.	2014 Prév.
Belgique	1,7%	1,5%	4,6%	2,0%	-8,4%	-1,4%	4,1%	-0,6%	-1,6%	1,6%
EUR 27		3,4%	4,0%	-1,1%	-13,0%	0,0%	1,4%	-2,8%	-1,7%	2,6%
Zone Euro		3,1%	3,4%	-1,4%	-12,7%	-0,4%	1,5%	-4,1%	-2,6%	2,3%
USA	7,7%	4,2%	3,1%	-5,8%	-16,1%	-0,5%	4,0%	6,9%	6,9%	7,8%
Japon	0,2%	-2,8%	0,6%	-4,1%	-10,6%	-0,2%	1,1%	4,5%	0,6%	2,1%

Source : Commission Européenne – DG ECFIN.

Les données relatives à la FBCF au niveau régional ne sont plus disponibles suite aux modifications méthodologiques intervenues dans l'établissement des comptes régionaux. Les prévisions de l'IWEPS en la matière indiquent un recul limité de la FBCF en Wallonie en 2012, de l'ordre de -0,5 % contre -1 % pour la Belgique. La crise devrait toutefois se marquer en 2013, avec une baisse de -2,4 % de la FBCF wallonne contre -1,8 % pour la Belgique.

### 1.4 Les exportations

Les statistiques d'exportation fournies par l'ICN sont depuis 2003 établies sur base du concept national (ce qui permet d'éliminer l'effet de siège et en partie l'effet de porte), alors qu'elles étaient auparavant établies sur base du concept communautaire.



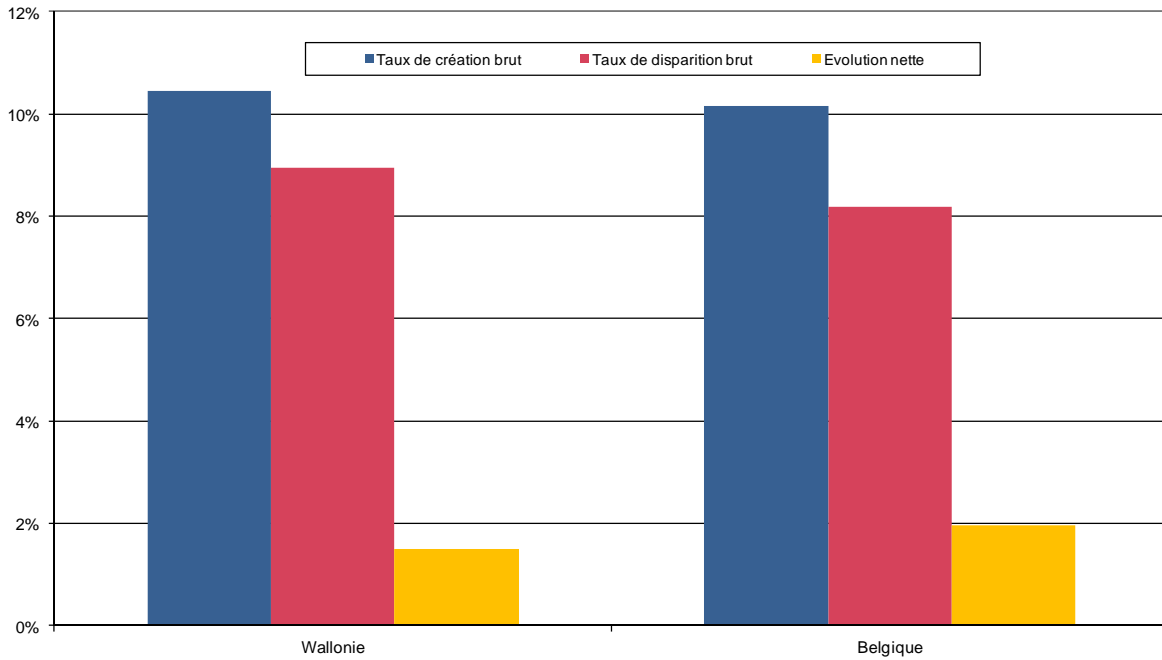
Après une année 2009 marquée par une baisse importante des exportations wallonnes et belges, une croissance soutenue a été enregistrée en 2010 et 2011. Les performances wallonnes se sont inscrites en retrait par rapport à la Belgique, avec un différentiel de croissance de 4,8 points. La dynamique à l'exportation est toutefois rompue en 2012 suite à la crise. La Belgique enregistre une croissance quasi nulle pour cette année, la Wallonie s'inscrivant en recul (-3 %). Selon l'IWEPS, une reprise des exportations n'est pas à attendre avant le deuxième semestre 2013.

### 1.5 Les entreprises

Le dynamisme entrepreneurial wallon est illustré au graphique ci-dessous par les taux bruts de création et de disparition d'entreprises établis sur base des données de la TVA. Si la Wallonie se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale en matière de taux de création brut, elle se caractérise par un taux de disparition brut plus élevé. En termes nets, le taux de création moyen sur la période 2007-2012 est donc plus faible en Wallonie qu'au niveau belge, et s'établit en moyenne à 1,5% contre 2% pour la Belgique. Malgré la crise, le taux de création brut wallon reste stable en 2012 (10,8 %), alors qu'une baisse est observée au niveau des deux autres régions et de la Belgique dans son ensemble.

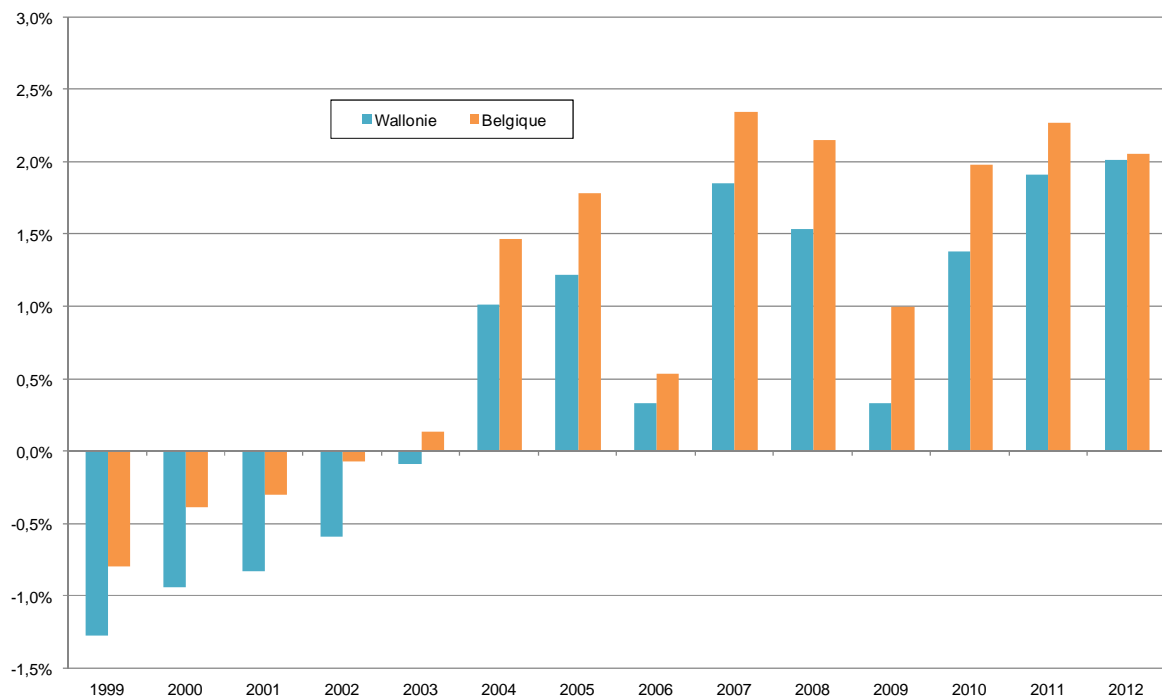
Le nombre d'entreprises s'inscrit en croissance en Wallonie depuis 2004. Après un ralentissement en 2009, la croissance du nombre d'entreprises est repartie à la hausse depuis 2010, et se poursuit en 2012. Les performances wallonnes restent inférieures à la moyenne belge pour ces trois années, mais on peut noter un ralentissement au niveau belge en 2012, alors que la croissance wallonne poursuit sa progression. Les évolutions enregistrées pour les deux dernières années (2011-2012) sont de, respectivement +1,9 % et +2,0 % pour la Wallonie contre +2,3 % et 2,1 % pour la Belgique.

Démographie des entreprises (Moyennes 2007-2012)



Source : SPF Economie et PME - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique

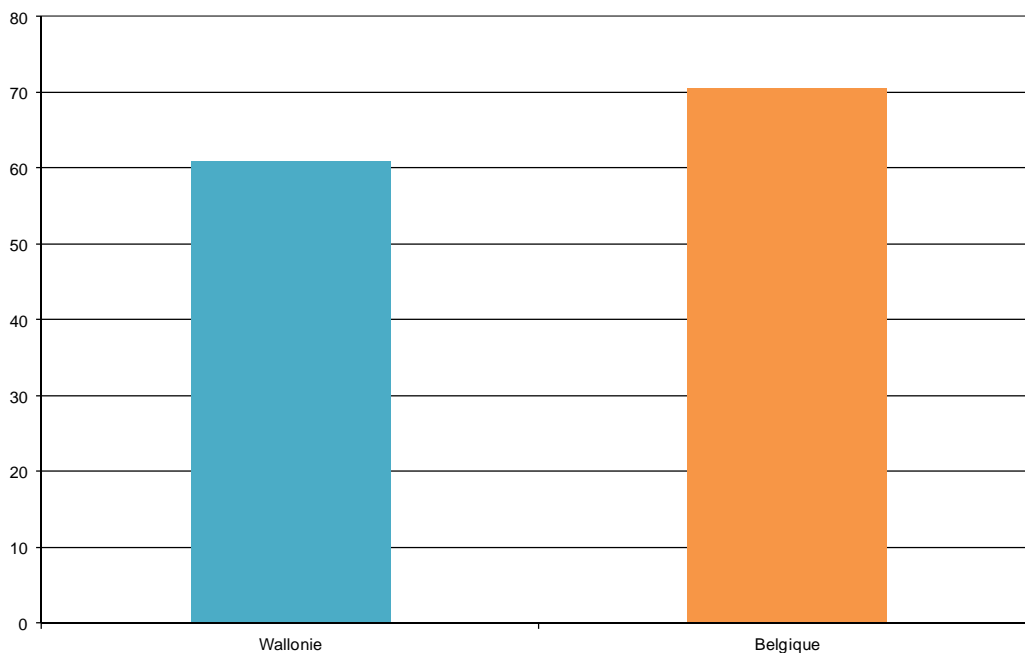
Evolution nette du nombre d'entreprises



Source : SPF Economie et PME - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique

Le graphique ci-dessous illustre la densité du tissu entrepreneurial plus faible en Wallonie que sur l'ensemble de la Belgique, ce qui montre la nécessité de poursuivre les efforts de soutien à la création d'entreprises en Région Wallonne.

Nombre d'entreprises pour 1.000 habitants (Moyennes 2007-2012)

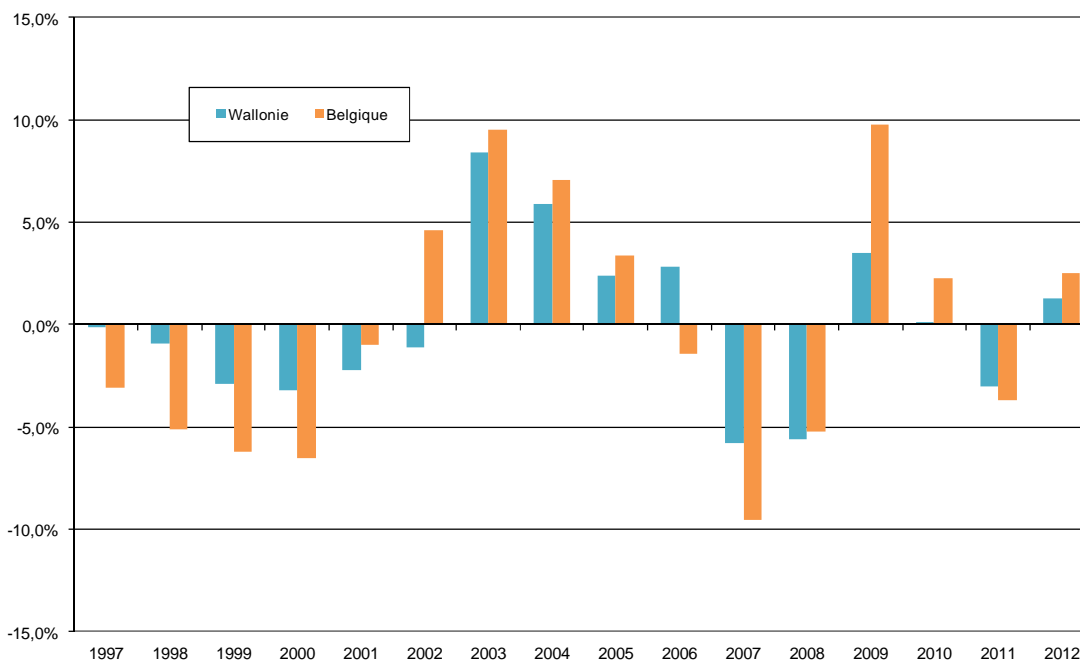


Source : SPF Economie et PME - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique

### 1.6 Le marché du travail

Après deux années de croissance du nombre de DEI en Wallonie, quoique d'ampleur limitée en 2010, 2011 a permis de renouer avec une tendance baissière. Ce répit a toutefois été de courte durée, une nouvelle hausse du nombre de DEI s'étant amorcée en 2012. A noter que l'ampleur des mouvements est plus limitée en Wallonie qu'au niveau belge depuis 2009. Pour 2012, la Wallonie enregistre une hausse de 1,2 % du nombre de DEI contre 2,5 % pour la Belgique. Les projections indiquent que la hausse du chômage devrait se poursuivre en 2013 et 2014, toujours à un rythme plus modéré en Wallonie que dans le reste du pays.

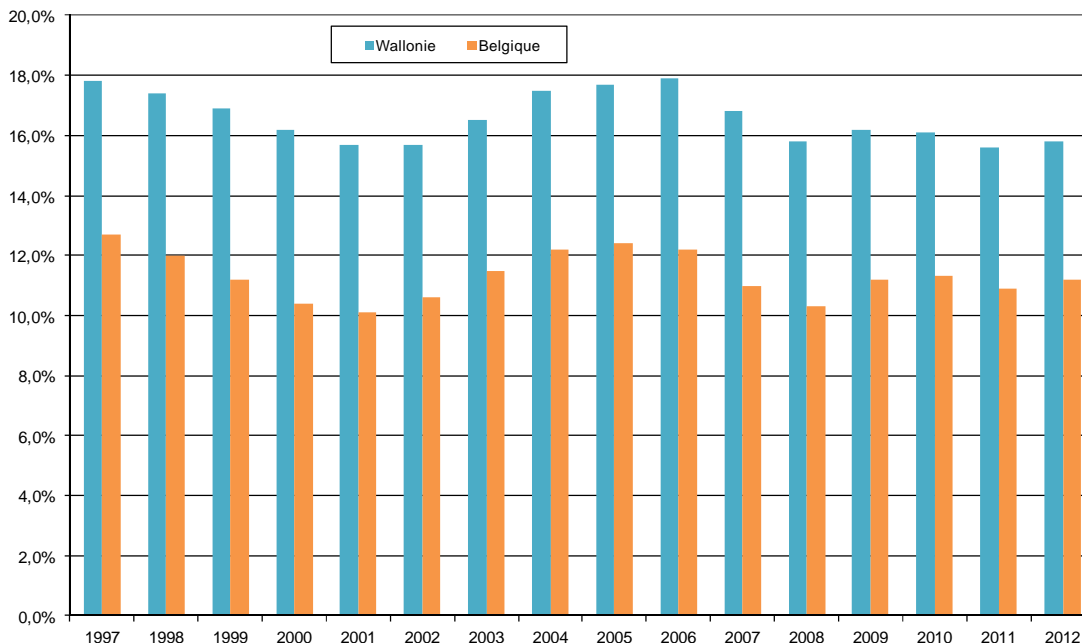
Taux de croissance annuel du chômage (Demandeurs d'emploi inoccupés)



Source : IWEPS - Graphique : Direction de la Politique Economique

En conséquence, le taux de chômage wallon (défini comme la part des demandeurs d'emploi indemnisés dans la population active), qui s'était inscrit à la baisse en 2011, repart à la hausse en 2012. Celle-ci devrait se poursuivre en 2013. Le taux de chômage wallon reste nettement supérieur au taux belge.

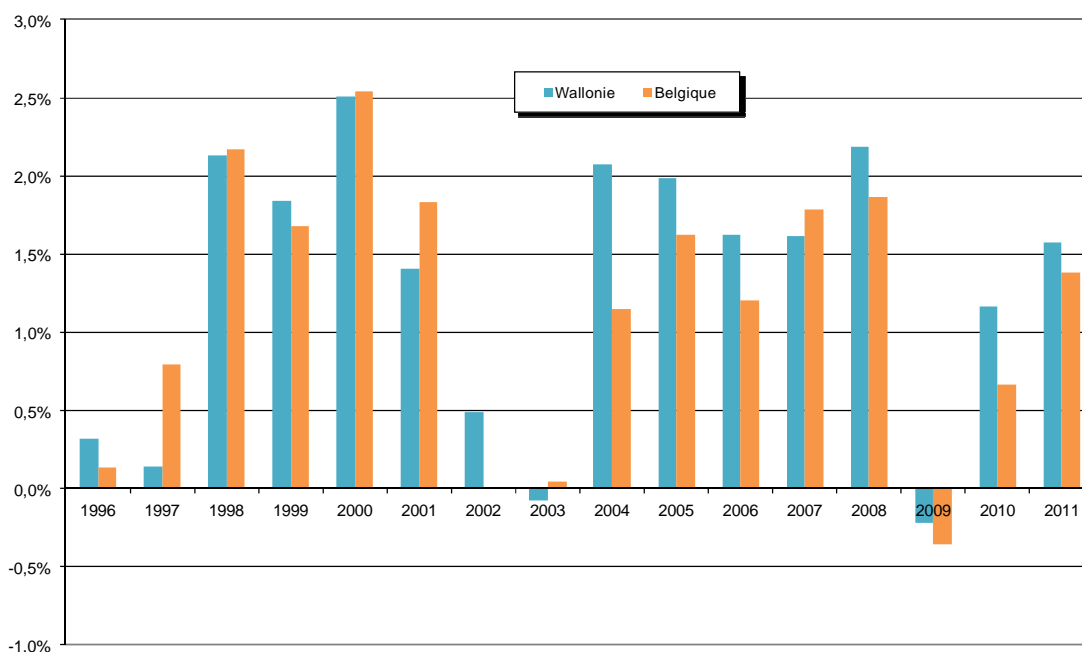
Taux de chômage (Nombre de Demandeurs d'Emploi Inoccupés en % de la population active)



Source : IWEPS - Graphique : Direction de la Politique Economique

Après une contraction en 2009, l'emploi salarié wallon s'est inscrit en croissance en 2010 et 2011, de manière plus marquée qu'au niveau belge. L'emploi total connaît une évolution similaire, mais on peut noter une baisse plus marquée pour la Wallonie qu'au niveau belge en 2009, s'expliquant par une baisse de l'emploi indépendant en Wallonie pour cette année, les deux autres régions ayant connu une croissance. Selon les prévisions, la croissance de l'emploi devrait être quasi nulle en 2012, en Wallonie comme en Belgique, et une légère baisse est à craindre pour 2013.

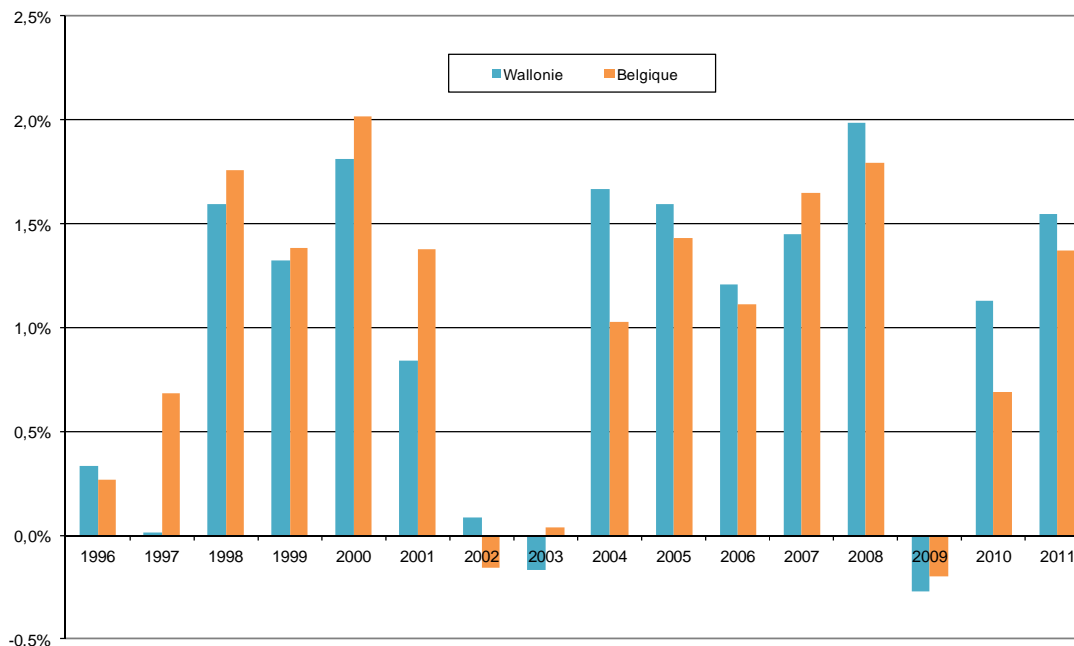
Taux de croissance annuelle de l'emploi salarié



Source : ICN - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique



Taux de croissance annuelle de l'emploi



Source : ICN - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique

## 2 Evolution du système d'aide au cours de la période 1994-2012

### 2.1 Introduction

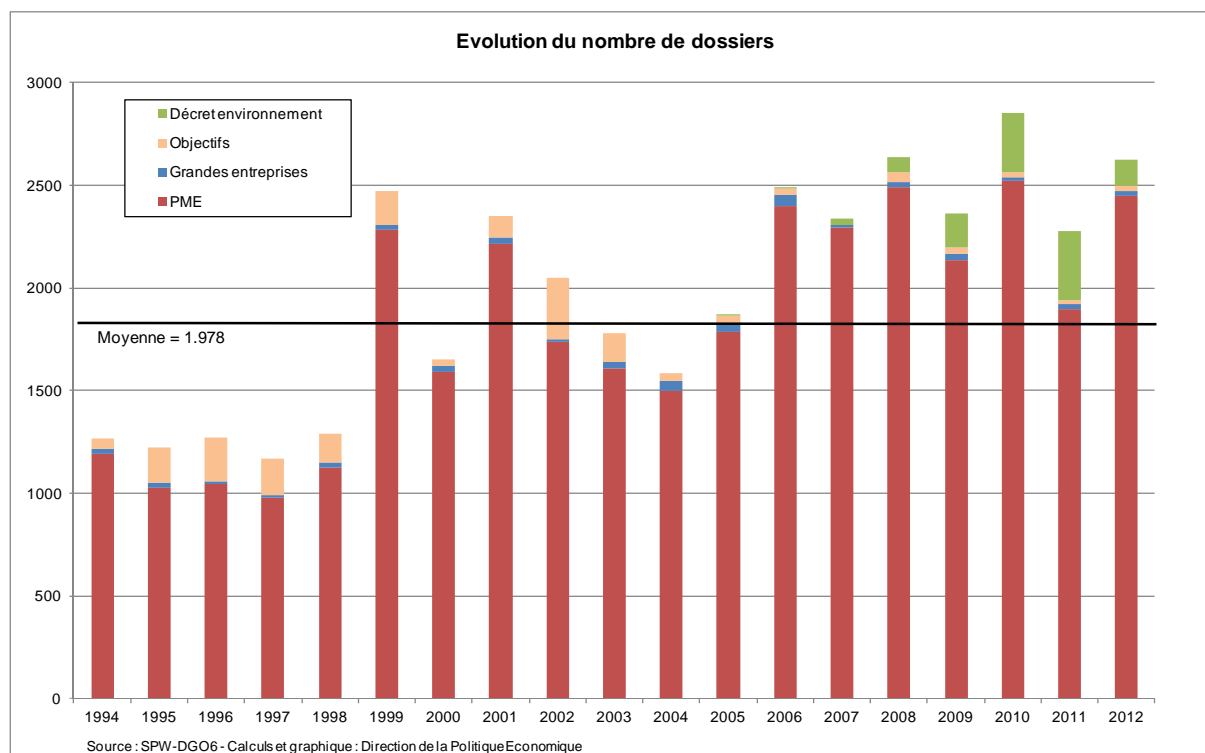
Cette section présente une vue d'ensemble des réalisations concernant l'octroi d'aides à l'investissement dans le cadre des lois d'expansion économique au cours de la période 1994-2012 en Wallonie. Les données relatives aux régimes d'aide qui sont présentées dans ce rapport ont été fournies par le Département de l'Investissement du Service Public de Wallonie. Les traitements et analyses ont été réalisés par la Direction de la Politique Economique.

Sont visées les aides aux régions défavorisées (grandes entreprises), les aides aux PME et les régimes d'aides couverts par les politiques structurelles européennes, ainsi que depuis 2005 les aides octroyées dans le cadre du décret relatif aux incitants en faveur de la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie du 11 mars 2004, auquel nous ferons référence sous l'intitulé « Décret Environnement ».

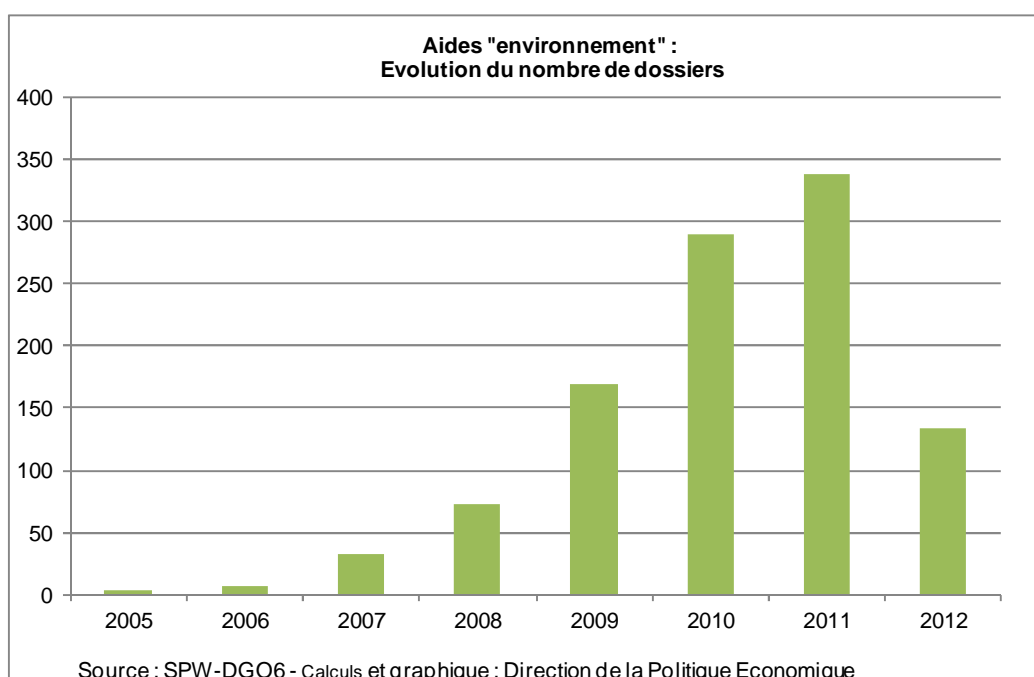
Sous l'intitulé « Grandes entreprises » sont reprises les aides octroyées sur base du décret du 25 juin 1992 sur l'expansion économique (modifiant la loi du 30 décembre 1970) et du décret du 11 mars 2004 sur les incitants en faveur des grandes entreprises, qui est entré en application en 2005. Sous l'intitulé « PME », sont reprises les aides aux PME octroyées sur base du décret du 25 juin 1992 modifiant la Loi de réorientation économique du 4 août 1978, et du décret du 11 mars sur les incitants en faveur des PME qui est entré en application en 2004.

Concernant les interventions cofinancées par les Fonds structurels européens (reprises sous l'intitulé « Objectifs »), les données 2000 et 2001 concernent exclusivement le programme Phasing out Objectif 1 Hainaut (2000-2006), les programmes Objectif 2 Meuse-Vesdre et Namur-Luxembourg ont eux débuté en 2002. Plus aucune intervention n'a été accordée dans ce cadre au cours de l'année 2007, les régimes étant arrivés à expiration. Les nouveaux régimes (Objectifs Convergence et Compétitivité) relevant de la programmation 2007-2013 sont entrés en vigueur début 2008.

## 2.2 Nombre de dossiers



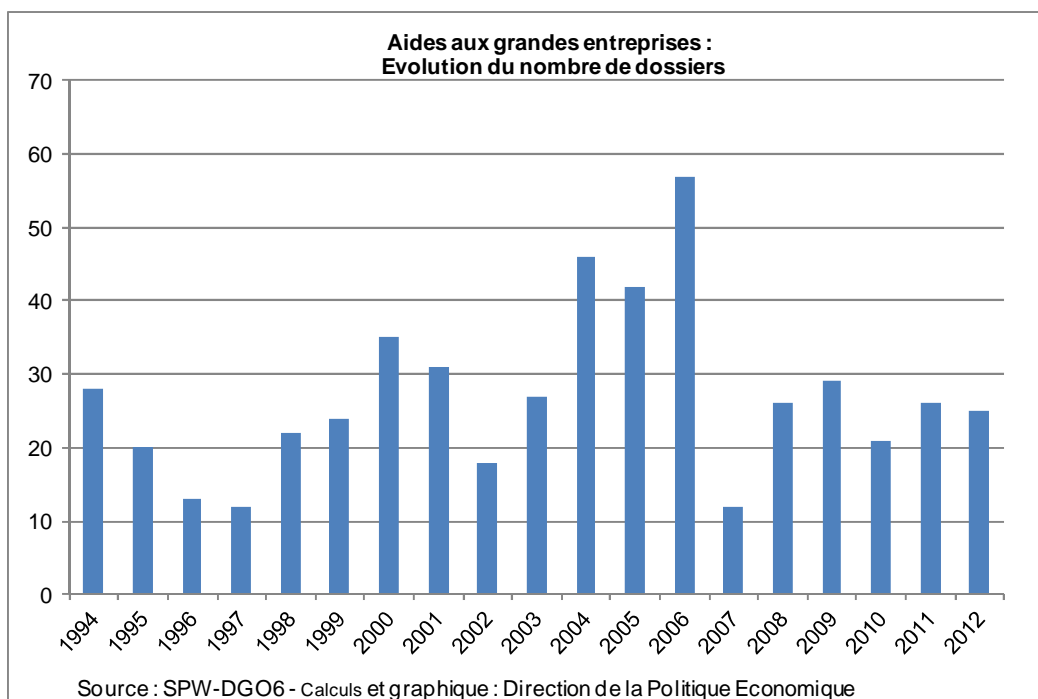
Après le recul du nombre de dossiers enregistré en 2011, on note une hausse en 2012 et ce malgré le contexte de crise, et le contexte d'investissement peu favorable. La baisse de 2011 s'expliquait essentiellement par les dossiers PME. On peut également relever une réduction notable du nombre de dossiers « environnement » en 2012, après plusieurs années de progression continue. Cette hausse pouvait s'expliquer par l'augmentation du budget dédié à cette mesure, et l'extension en 2009 du champ d'application concernant l'utilisation durable de l'énergie. La réduction observée en 2012 concerne également ce volet, et à lier à la suppression fin 2011 du subside aux installations photovoltaïques.



Le nombre de dossiers PME traités a connu une hausse significative depuis 2006 par rapport aux années antérieures. Cela doit être mis en relation avec les réformes intervenues depuis 2004 et les modifications de la définition de PME.

Concernant les dossiers « Objectifs », 139 interventions ont été réalisées dans le cadre de la nouvelle programmation. L'année 2008 a enregistré le nombre plus important de dossiers pour cette catégorie, celui-ci s'étant ensuite réduit. Deux éléments d'explication peuvent être avancés : d'une part, le nombre de dossiers traités en 2008 a pu être gonflé suite à l'interruption de 2007 lors du lancement des nouveaux programmes, et d'autre part, la sélectivité accrue de ces régimes, en termes de création d'emploi notamment, n'a sans doute pas favorisé l'afflux de dossiers dans le contexte de la crise. 19 interventions ont été réalisées en 2012 contre 14 en 2011.

Au niveau des grandes entreprises et du décret « environnement », le nombre de dossiers traités est nettement plus limité que pour les PME. Pour les aides aux grandes entreprises, sont traités en moyenne 27 dossiers par an sur l'ensemble de la période. On note un nombre de dossiers plus important pour les années 2004 et 2005 et surtout 2006 par rapport aux années précédentes. Par contre, l'année 2007 est en net recul, ce qui s'explique par la période de transition relative à la mise en œuvre des nouvelles lignes directrices européennes en matière d'aides à finalité régionale. Le résultat élevé de 2006 s'explique donc en partie par un effet d'anticipation des décisions. Pour les années 2008 à 2012, l'on se situe dans la moyenne.

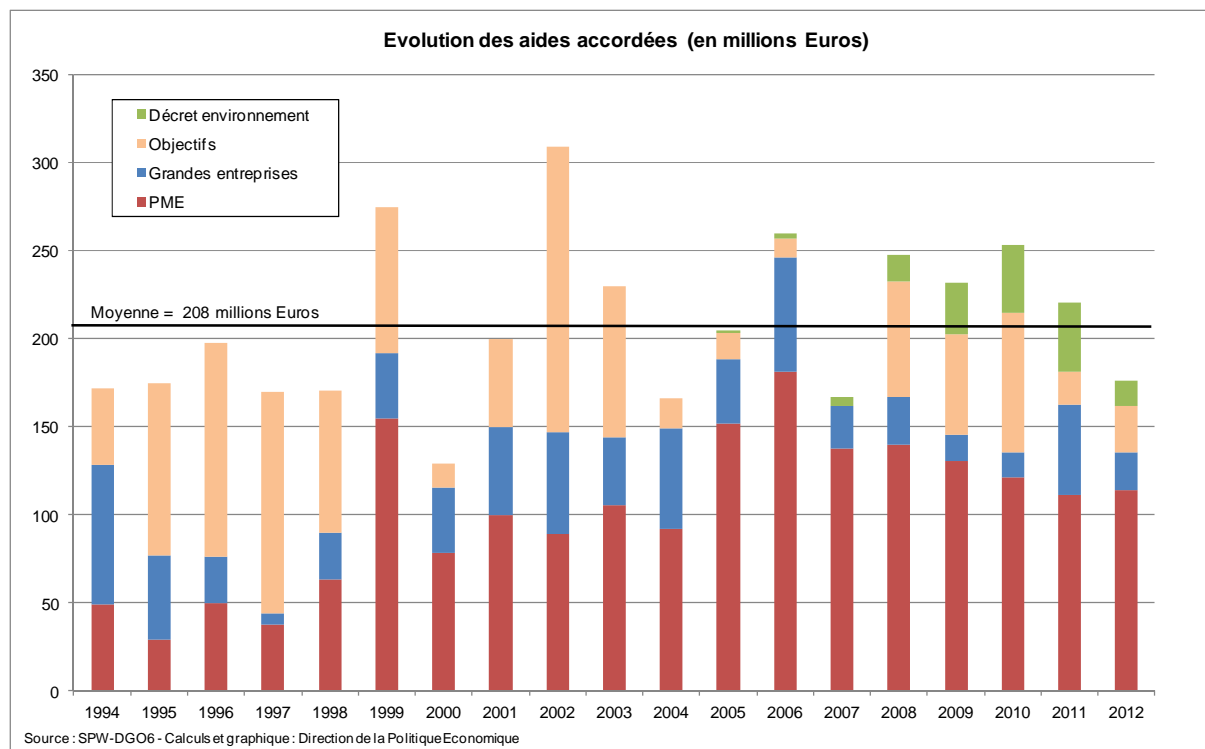


### 2.3 Aides octroyées

Concernant la masse d'aides octroyées, alors qu'elle se situait au-dessus de la moyenne pour les années 2008 à 2011, l'année 2012 s'inscrit en recul. Cette baisse s'explique par la baisse des aides « environnement » et des aides aux grandes entreprises. Concernant les aides « environnement », c'est à lier au changement en matière de soutien au photovoltaïque évoqué plus haut. Les aides octroyées aux grandes entreprises ont quant à elles retrouvé un niveau moyen après avoir atteint un niveau relativement élevé en 2011. Ce pic de 2011 est à lier à un dossier d'investissement important, qui pèse pour plus de 40 % dans le total des aides octroyées aux grandes entreprises.

En lien avec le nombre de dossiers traités, les aides aux PME représentent pour la période récente plus de la moitié des aides accordées. Leur montant global s'est toutefois inscrit en baisse depuis 2009, avec une stabilisation en 2012. Pour cette année, les aides aux PME représentent 65 % des aides accordées.

Malgré le nombre limité de dossiers concernés, les aides cofinancées sont également significatives étant donné les taux d'intervention plus importants. Après une baisse significative en 2011, le montant octroyé en 2012 s'est inscrit à la hausse.



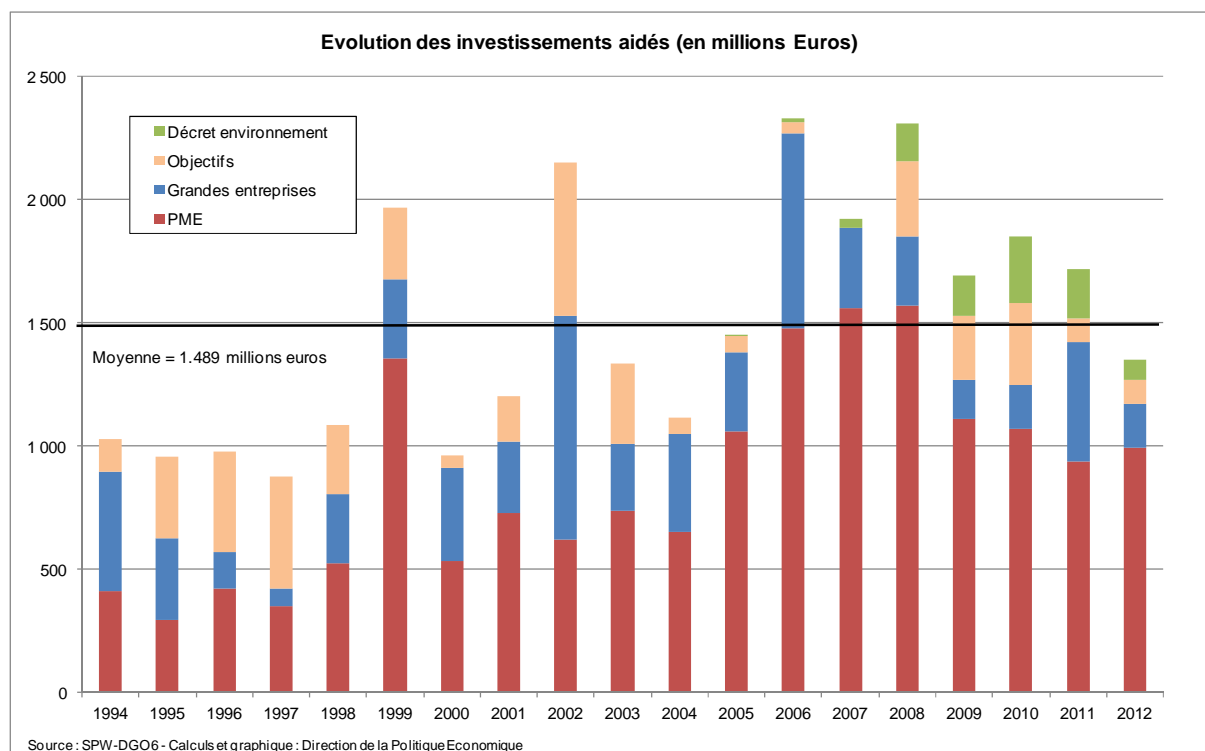
On peut relever la baisse de l'aide moyenne par dossier au cours des périodes successives. Pour les grandes entreprises, l'aide moyenne par dossier a diminué de plus de 40 % sur la période 2007-2012 par rapport à 1994-1999 ; cela doit être mis en relation avec la baisse des taux d'intervention maxima autorisés. Au niveau des Objectifs, après une baisse en 2000-2006, l'aide moyenne est en forte hausse pour la dernière période, ce qui s'explique par la taille relativement importante des entreprises aidées, ce qui est à lier aux exigences minimales d'emploi à créer. Pour les années 2007-2012, l'aide moyenne par dossier est en légère baisse pour les PME par rapport à la période précédente. Au niveau des dossiers environnement, on note une forte baisse de l'aide moyenne accordée en 2007-2012 par rapport aux années 2005-2006.

**Aide moyenne par dossier (milliers euros)**

	<b>1994-1999</b>	<b>2000-2006</b>	<b>2007-2012</b>	<b>1994-2012</b>
Grandes entreprises	1.881,1	1.338,3	1.099,5	1.399,4
PME	50,1	62,1	54,7	56,5
Objectifs	606,6	523,5	1.787,2	669,1
Décret environnement	-	478,9	136,1	139,1
<b>Total</b>	<b>133,4</b>	<b>108,7</b>	<b>85,9</b>	<b>105,2</b>

Source : SPW-DGO6, calculs : Direction de la Politique Economique

## 2.4 Investissement aidé

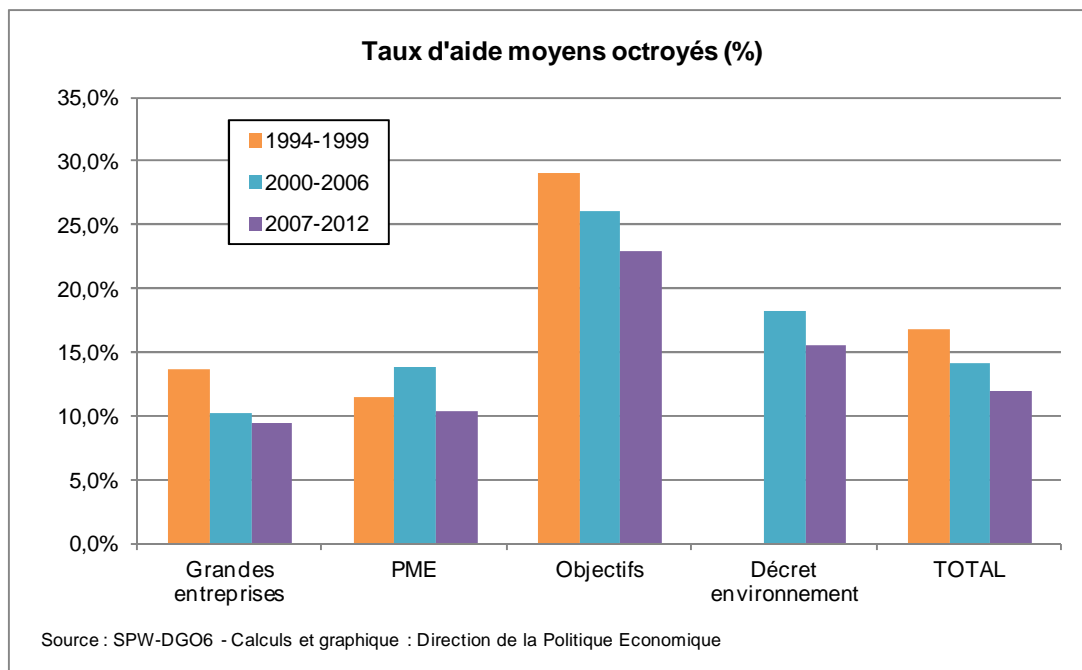


Concernant l'investissement aidé, on peut également relever un recul pour 2012 par rapport aux années précédentes, avec un niveau inférieur à la moyenne de la période étudiée. Les évolutions sont similaires à celles observées pour les aides.

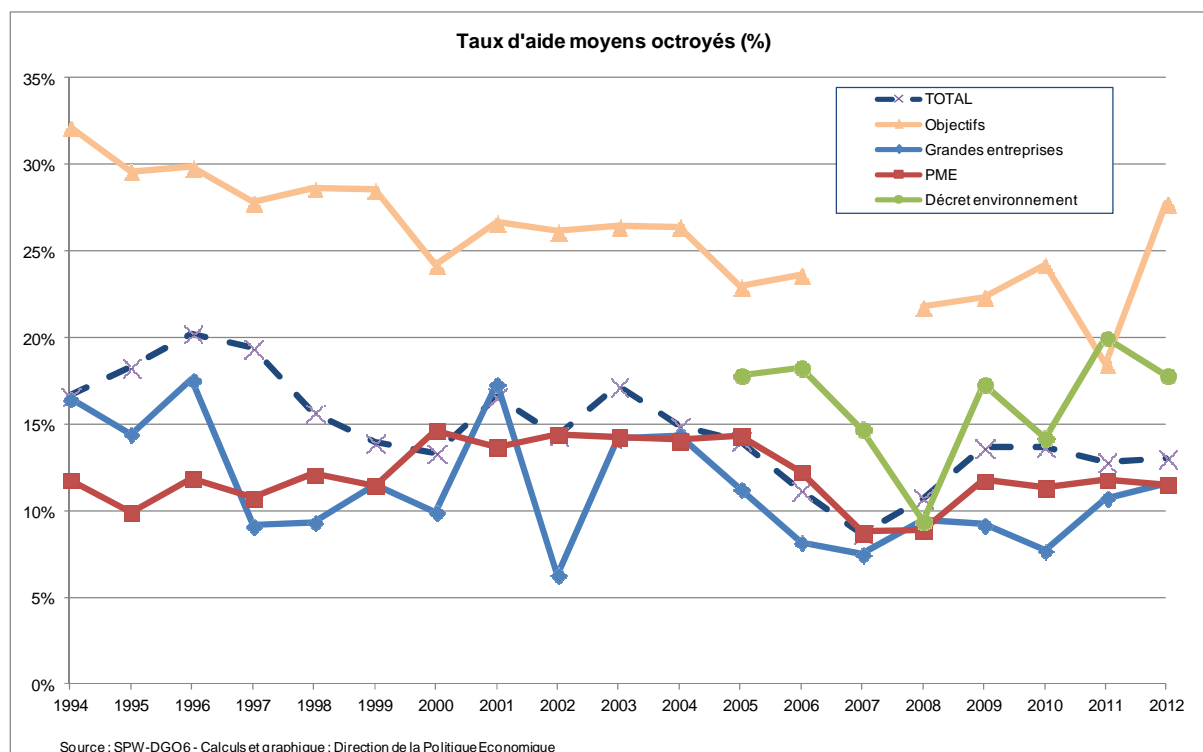
Pour l'ensemble de la période considérée, ce sont logiquement les régimes « Objectifs » qui permettent l'octroi des taux d'aide les plus élevés. Alors que pour la période 1994-1999, le taux d'aide moyen est plus élevé pour les grandes entreprises que pour les PME, ce n'est plus le cas pour les périodes suivantes. On note toutefois une nette diminution des taux moyens accordés aux PME en 2007-2012 par rapport à la période précédente.

## 2.5 Taux d'aide

Globalement, on note une réduction progressive des taux d'aide moyens octroyés, ce qui est à lier avec l'évolution de la législation, tant au niveau européen qu'au niveau régional. Pour la période 2007-2012, le taux d'aide moyen global s'établit à 12,1 % contre 17,4 % pour 1994-1999.

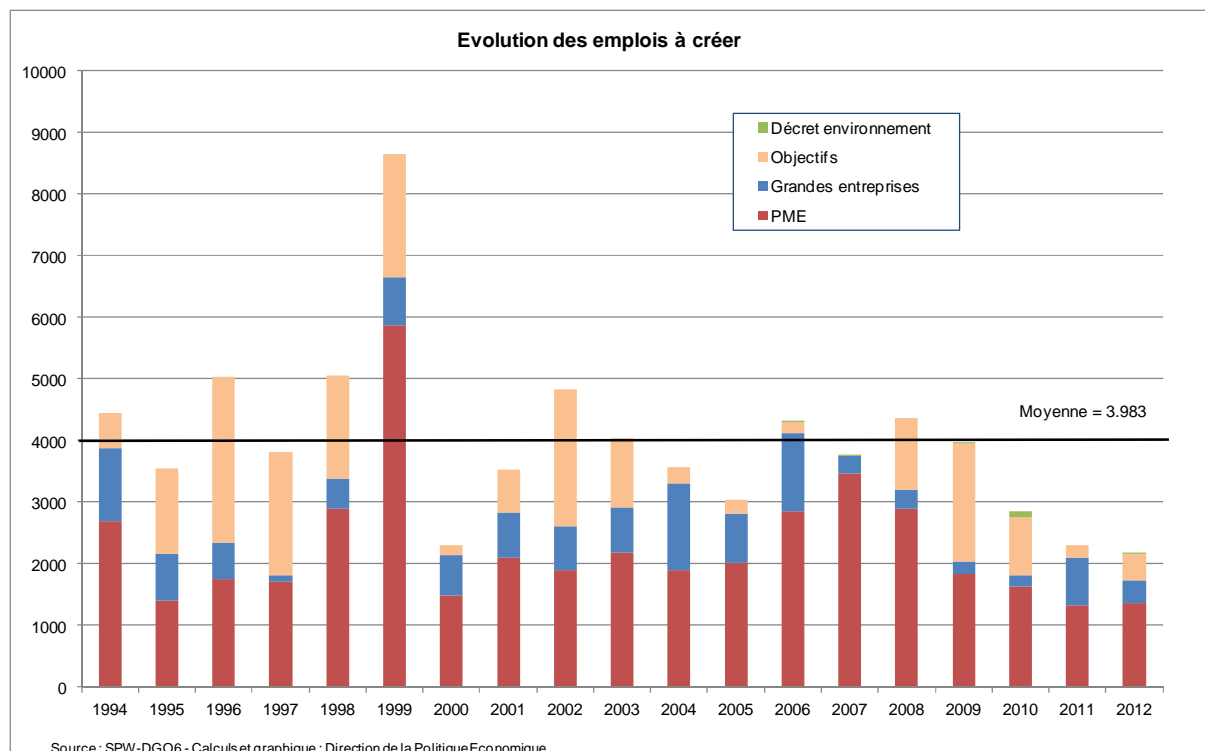


Après une baisse progressive et continue du taux d'aide moyen global depuis 2004, celui-ci s'est inscrit en hausse en 2008-2009 et s'est stabilisé depuis 2010. On peut noter un taux plus élevé en 2011 et 2012 pour les grandes entreprises par rapport aux années précédentes, celui-ci rejoignant en 2012 le taux moyen octroyé aux PME. L'année 2012 enregistre le taux d'aide moyen le plus élevé octroyé aux dossiers « Objectifs » pour cette période de programmation, alors que 2011 avait vu un taux particulièrement faible. Les taux octroyés dans le cadre du Décret « environnement » apparaissent relativement volatiles ; après une nette hausse en 2011, celui-ci est en baisse en 2012.



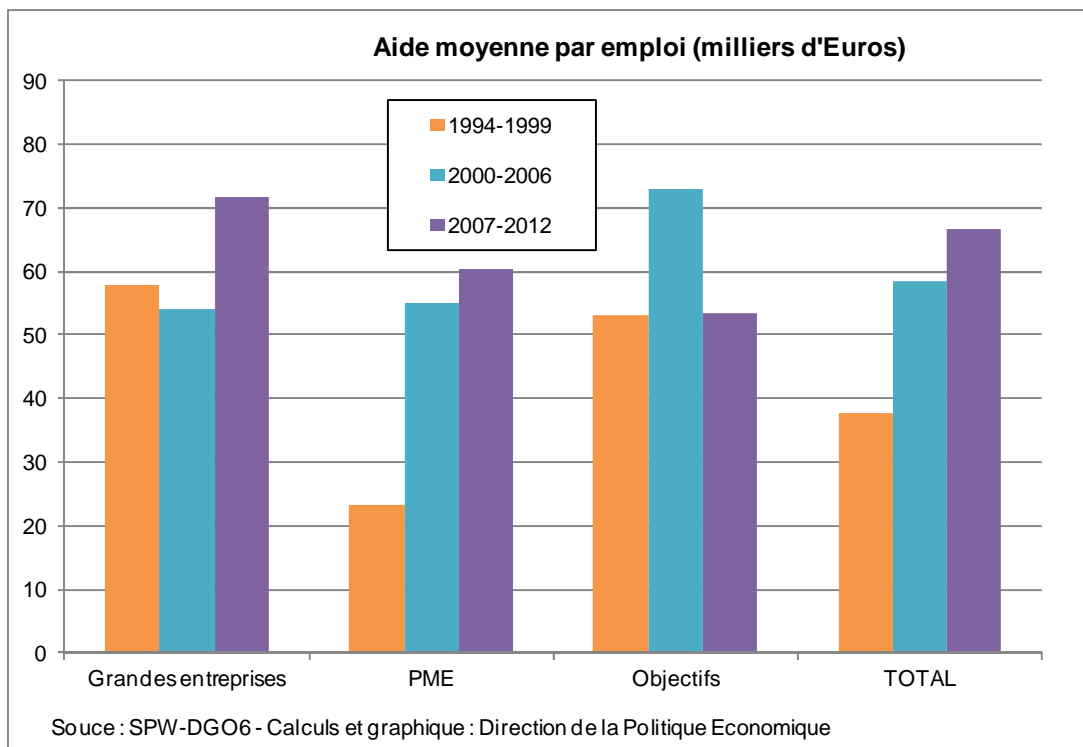
## 2.6 Emploi à créer

Concernant l'emploi à créer (emploi que l'entreprise s'engage à créer en liaison avec l'octroi de la prime ; il s'agit donc des perspectives de création), on peut noter une baisse continue depuis 2009. Globalement, les créations d'emploi annoncées sont en baisse depuis 2008. On peut noter en particulier une baisse pour les PME entre 2008 et 2011 et des créations d'emplois en retrait pour les dossiers « Objectifs » en 2011 et 2012. Pour les grandes entreprises, le nombre d'emplois à créer est plus faible depuis 2007 par rapport à la période précédente, sauf en 2011 où l'on note une croissance marquée, ici encore en lien avec un dossier particulier. Le nombre d'emploi à créer en 2012 est également supérieur à la moyenne de la période 2007-2012.



En moyenne sur l'ensemble de la période, ce sont environ 4.000 créations d'emplois qui sont liées chaque année aux aides octroyées. Pour la période 2007-2012, la moyenne est de l'ordre de 3.200 emplois par an. Concernant les Objectifs, si la moyenne s'inscrivait en net retrait pour la période 2000-2006 par rapport à la période précédente, celle-ci est en hausse au cours de la nouvelle programmation. Il peut il y avoir des effets de vases communicants entre les régimes non cofinancés et les régimes cofinancés, qui privilégient les dossiers créateurs d'emploi.

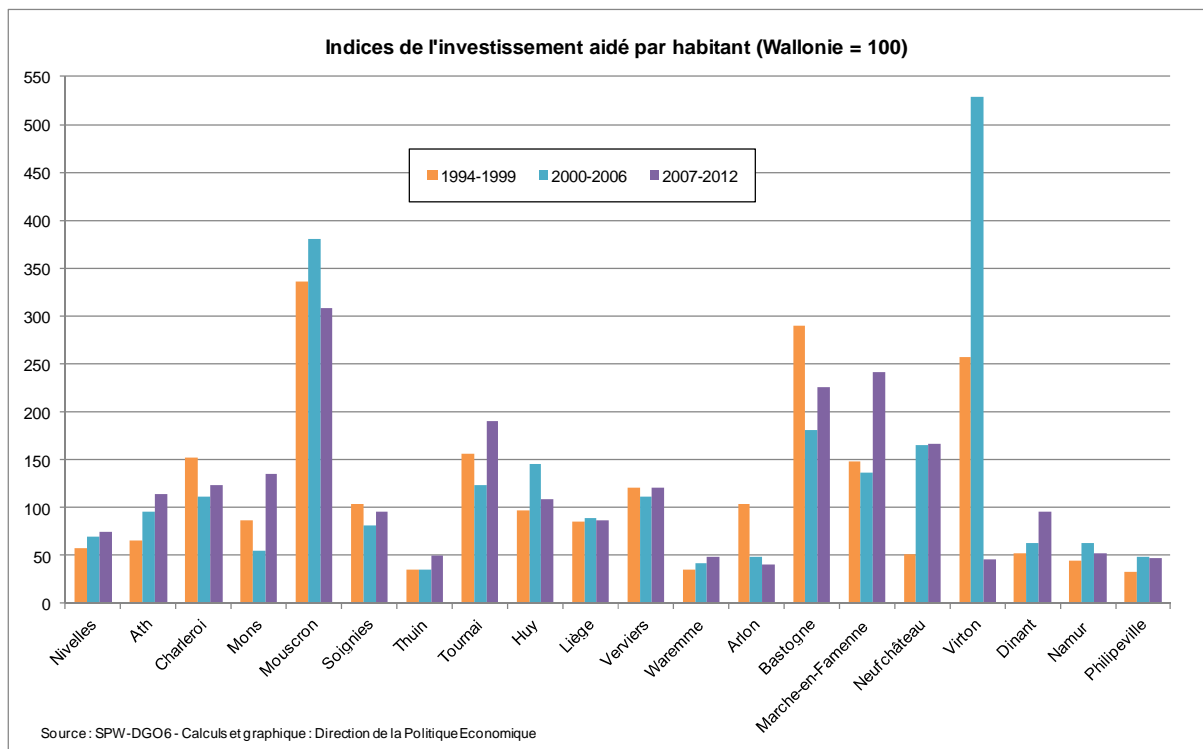
Pour la période 2000-2006, les aides aux PME et aux grandes entreprises présentent un ratio d'aide par emploi relativement proche, de l'ordre de 54.000 Euros pour les grandes et de 55.000 Euros pour les petites entreprises. Ce ratio est plus élevé pour les régimes cofinancés. Pour les années 2007-2012, on note une nette hausse de l'aide par emploi pour les grandes entreprises, et une hausse plus limitée pour les PME, alors que ce ratio s'inscrit en baisse pour les Objectifs. Toutefois, ce ratio s'est inscrit en baisse constante depuis 2008 pour les aides aux grandes entreprises, celui-ci atteignant en 2012 un niveau similaire à celui des périodes précédentes. Pour les PME, on peut relever un mouvement inverse, le ratio étant en croissance depuis 2008. A noter que dans le total sont reprises les aides « environnement » auxquelles ne sont généralement pas associées de création d'emplois.



## 2.7 Répartition géographique et sectorielle

Le graphique ci-dessous présente les performances sous-régionales en matière d'investissement aidé par habitant. Au niveau provincial, ce sont le Hainaut et le Luxembourg qui se positionnent le mieux par rapport à la moyenne wallonne, Namur étant la moins bien positionnée. Au niveau des arrondissements, Bastogne, Mouscron, Marche, Neufchâteau, Tournai, et Charleroi se situent au-dessus de la moyenne pour les périodes 2000-2006 et 2007-2012. Ath et Verviers se situent dans la moyenne. Les arrondissements de Thuin, Waremme, Namur et Philippeville apparaissent les plus faibles, rejoints par Virton pour 2007-2012, qui voit son positionnement se détériorer nettement (celui-ci est fortement influencé par la présence sur son territoire d'une grande entreprise). On peut noter une amélioration du positionnement des arrondissements de Mons et Dinant pour la période 2007-2012 par rapport aux périodes précédentes au cours desquelles ils étaient également faiblement positionnés.





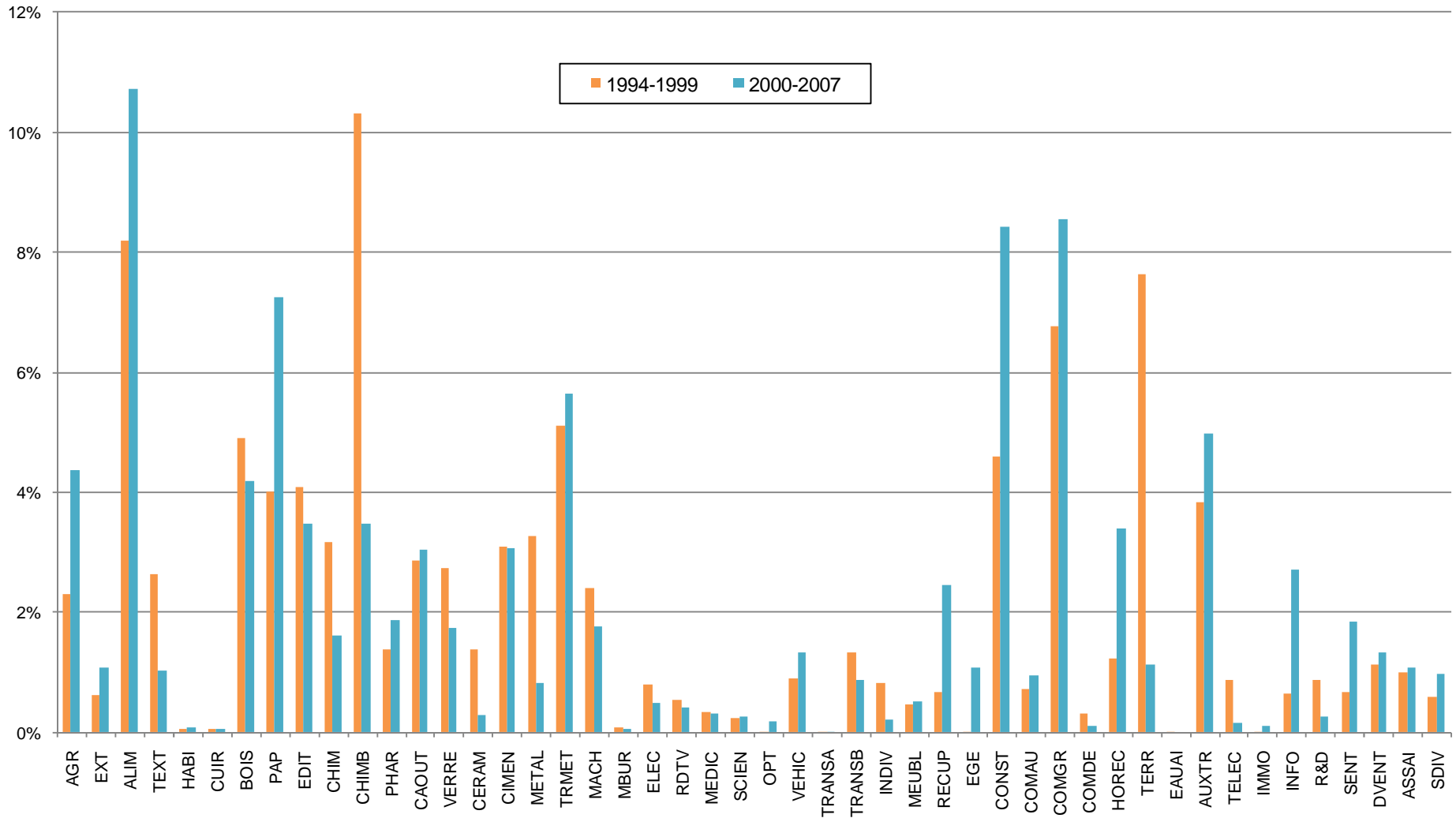
La répartition sectorielle des investissements aidés permet d'identifier quels sont les principaux bénéficiaires des aides. Suite au passage en 2008 à la nouvelle nomenclature NACE, les données relatives aux années 2008-2012 sont présentées dans un graphique distinct, la répartition sectorielle n'étant plus directement comparable à celle des périodes précédentes.

Globalement, les secteurs les plus représentés sont l'industrie alimentaire, la chimie de base, le bois, le papier, le travail des métaux, le commerce de gros, la construction et les services auxiliaires des transports. Si certains des secteurs les mieux représentés correspondent à des spécialisations wallonnes, d'autres constituent des faiblesses de la structure économique wallonne (services auxiliaires des transports, commerce de gros p.ex.).

On peut noter pour la période 2000-2007, un renforcement des secteurs du caoutchouc et des plastiques, du papier, de l'alimentation, de l'agriculture, de la construction, du commerce de gros et des services auxiliaires des transports. On relève par contre une baisse importante pour la chimie de base, les céramiques, les constructions métalliques, les télécommunications et les transports terrestres. On peut également relever l'augmentation de la part de certains secteurs tels que la construction et l'assemblage de véhicules, la récupération, l'informatique, l'HORECA, et les services aux entreprises, qui ne correspondent pas à des spécialisations wallonnes.

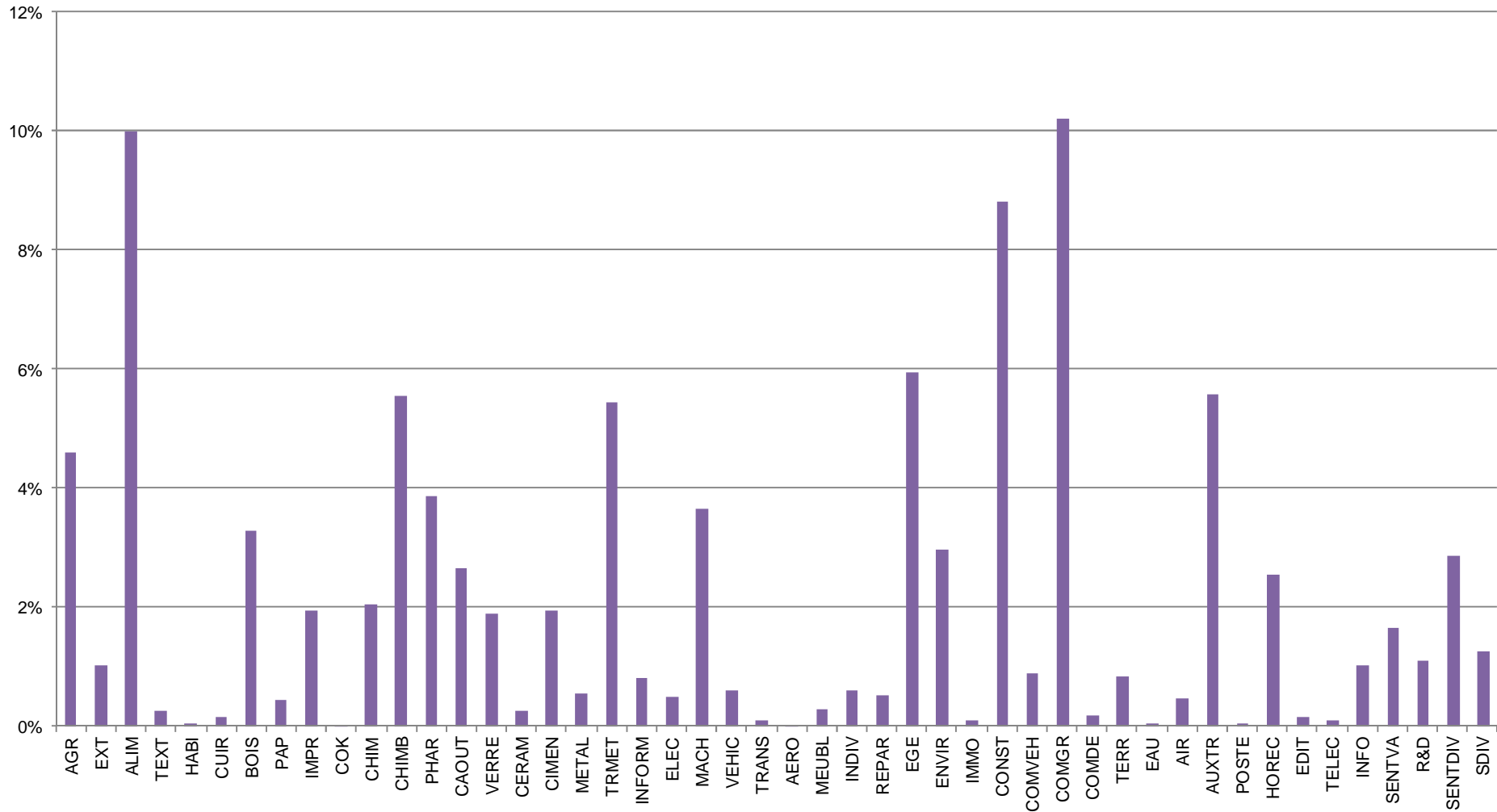
Le profil sectoriel de la période 2008-2012 fait également ressortir l'industrie alimentaire, la chimie de base, le travail des métaux, le commerce de gros, la construction et les services auxiliaires des transports comme les secteurs les plus bénéficiaires des régimes d'aide. A ceux-ci s'ajoute et le secteur énergétique, relevant essentiellement du Décret Environnement. On peut par ailleurs relever une hausse de la part de la pharmacie, du secteur de la fabrication de machines, des services divers aux entreprises, et des activités de R&D.

### Répartition de l’investissement aidé par secteur



Source : SPW-DGO6 - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique

### Répartition de l’investissement aidé par secteur - 2008-2012



Source : SPW-DGO6 - Calculs et graphique : Direction de la Politique Economique